

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DFPE 217 Subvention (107.369 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e pour la halte-garderie (10e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Association Initiative Rencontre et Solidarité 10 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n°3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l' Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e ayant son siège social 2, rue du Buisson Saint Louis (10e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 107.369 euros est attribuée à l' Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e (n° Tiers Astre D05327, n° SIMPA 10829, n° dossier 2012_03242).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne P 003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2012 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.